

Délibération n°2023-021

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice	Présents
-------------	----------

15	13
----	----

Date de

Convocation	Affichage
-------------	-----------

31/05/2023	31/05/2023
------------	------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HÉRREMAN, Emeline OBER, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX, Samuel DEGEZELLE

Procuration : MM Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROE, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROE

DELIBERATION ANNULANT ET REMPLAÇANT LA DELIBERATION 2023-016 CONCERNANT LES TAXES LOCALES DE L'ANNEE 2023

Par délibération du 06 avril 2023, le Conseil Municipal approuvait le vote des taux des taxes locales pour l'année 2023.

Suite à un nouveau courriel des services de la Sous - Préfecture de Dunkerque en date du 02 mai 2023, il est rappelé que le taux voté par la collectivité ne respecte pas les règles de lien fixées à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il convient donc que le Conseil Municipal délibère de nouveau pour fixer des taux d'imposition des taxes directes locales remplissant les conditions de l'article précité.

Il est proposé au conseil Municipal d'annuler la délibération 2023-016 du 06 avril 2023 et de la remplacer par la présente comportant l'ensemble des taux de fiscalité directe.

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

	Taux
Taxe foncière bâti	34.20%
Taxe foncière non bâti	46.79%
Taxe d'habitation	20.97%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux ci – dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **13/06/2023**

et publication,

Le **13/06/2023**

ou notification

du

Le Maire,

Alain DAVROUX



le secrétaire de séance

Maryse DEVROE

